

Quand

L'idéal est de le faire dès la déclaration de grossesse pour bénéficier très tôt de toutes les informations concernant le déroulement de la grossesse.

Qui fait l'entretien

Vous avez la possibilité de faire cet entretien avec le professionnel de votre choix:

- ◇ Sage-femme (libérale, de PMI, de maternité). Le métier de Sage-femme est une profession médicale.
- ◇ Médecin (généraliste, gynécologue, obstétricien) formé à cet entretien.

Déroulement :

Sa durée est d'au moins 45 minutes.

Ce n'est pas une consultation médicale habituelle: vous ne serez pas examinée.

C'est un temps pour écouter, vous informer et échanger, dans le but de mieux organiser le suivi de cette grossesse.

Ce qui sera dit pendant cet entretien restera confidentiel.

Vous déciderez avec le professionnel de ce que vous souhaitez partager et avec qui.

Modalités :

Vous n'avez pas besoin d'une prescription médicale.

Le coût de cet entretien est intégralement pris en charge par la sécurité sociale.

